



Genève, le 26 juin 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département des infrastructures et du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de la Ville de Genève

Prolongation des aménagements provisoires pour la mobilité douce

Pour accompagner efficacement et en toute sécurité la poursuite de la reprise des activités économiques et sociales, le canton et la Ville de Genève décident de prolonger le dispositif provisoire visant à favoriser les différentes formes de mobilité douce comme mode de déplacements.

Ce renouvellement du dispositif pour une deuxième période de 60 jours se justifie dès lors que les règles de distanciation sont toujours en vigueur au niveau fédéral pour prévenir le risque d'une reprise importante de l'épidémie de COVID-19. D'autre part, les transports publics sont encore loin de bénéficier d'un taux d'occupation proche de la normale. Un tel renouvellement de ces aménagements provisoires est autorisé en vertu de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) à son article 6a.

Premiers constats positifs

Dès la réalisation des aménagements, ceux-ci ont été monitorés afin de pouvoir les évaluer et apporter rapidement d'éventuelles améliorations. Le bilan provisoire est globalement positif. Cependant il faut un peu de temps pour que les habitudes évoluent. La prolongation du dispositif permettra de mener une analyse approfondie des aménagements et de leurs impacts sur le trafic. A ce jour, il est toutefois possible de faire un certain nombre de constats.

Trafic automobile et transports publics

Depuis la semaine du 18 au 24 mai, le trafic automobile privé est revenu au niveau qu'il connaissait avant la crise sanitaire, malgré le fait que de nombreuses personnes continuent à pratiquer le télétravail. Du côté des transports publics, le taux d'occupation reste encore largement inférieur à la moyenne usuelle, soit autour des 60%. Cela signifie que chaque jour des milliers de passagers habituels des trains, des bus et des tramways renoncent à ce moyen de transport et peuvent potentiellement venir accroître encore la charge de trafic automobile s'ils n'ont pas d'alternatives fiables.

Ces données confirment l'importance du risque d'engorgement généralisé du trafic sur l'ensemble du canton, qui entraverait gravement la reprise de l'activité économique. Elles justifient l'action volontariste mise en œuvre pour inciter les personnes qui le peuvent à se déplacer par des modes doux plutôt qu'en voiture.

Trafic vélo

Les comptages réalisés dans la première phase de mise en place des aménagements font apparaître une nette progression des déplacements à vélo. Alors, qu'entre le 19 mai et le 2 juin, on observait des augmentations importantes de l'ordre de 15%, les pointages complémentaires effectués entre le 2 et le 23 juin ont mis en évidence une nouvelle progression réjouissante de plus de 20% de la fréquentation des aménagements cyclables provisoires observés.

En outre, la part du vélo par rapport au trafic total atteint jusqu'à 28% sur l'avenue du Mail, 24% sur le quai du Mont-Blanc, 21% sur la rue Ferdinand-Hodler et 20% sur le quai Wilson, alors qu'elle se situe plutôt autour de 15% en moyenne sur les axes aménagés pour les vélos. Une augmentation significative qui intervient alors que les étudiants, grands usagers du vélo, n'ont pas repris les cours.

Améliorations au fil de l'eau

Les aménagements provisoires ont été observés jour par jour et des améliorations ont été amenées au fur et à mesure que des problèmes étaient identifiés. Des adaptations au niveau de la régulation des feux ont ainsi été effectuées, permettant de diminuer de manière significative les temps de parcours, notamment sur la rue de la Servette et le boulevard Georges-Favon ainsi qu'entre la sortie de l'autoroute A1a Genève-Lac et le pont du Mont-Blanc. La circulation sur les quais de la rive droite est ainsi redevenue fluide.

Lors du renouvellement du dispositif pour une période de 60 jours supplémentaires, de nouvelles adaptations seront introduites, tenant compte des observations sur le terrain et des remarques des commerçants, riverains et usagers. La mesure à la rue du 31 Décembre entre la route de Frontenex et la rue des Eaux-Vives, jugée peu concluante, ne sera ainsi pas prolongée et la situation antérieure sera rétablie dans les meilleurs délais. D'autres améliorations seront encore apportées, notamment en matière de régulation des feux pour assurer une meilleure fluidité, essentiellement sur les axes Georges Favon, Chantepoulet et 22 Cantons.

Stratégie à long terme

La prolongation du dispositif permettra d'assurer dans la mesure du possible une « jointure temporelle » cohérente avec le démarrage de plusieurs chantiers visant à mettre en place des aménagements cyclables durables et de qualité, selon des procédures usuelles prévues par la législation.

Ces aménagements durables sont étudiés par les services de la Ville et du Canton depuis plus d'un an et des itinéraires stratégiques prioritaires pour la mobilité douce ont été identifiés. Ceux-ci correspondent dans une large mesure à ceux qui ont été installés rapidement à titre provisoire en raison de la crise COVID. Concrètement, le processus prendra les diverses formes suivantes:

- Mesures anticipant un nouvel aménagement déjà autorisé (quai Wilson, rue de l'Arquebuse): une fois la seconde prolongation de 60 jours achevée, le chantier d'aménagement définitif démarrera:
- Mesures anticipant un aménagement dont la procédure d'autorisation de construire ou la mise à l'essai va prochainement débuter (avenue du Mail, rue de la Croix-Rouge, Place de Cornavin, Terreaux-du-Temple, bd Georges Favon, route de Frontenex): une fois la seconde prolongation de 60 jours achevée, un arrêté temporaire ouvrant le droit

de recours prendra le relais pour gérer la circulation;

- Mesures ne nécessitant qu'un plan de marquage car elles ne contiennent pas de signalisation prescriptive (Harry Marck, Bartholoni, Place de Neuve, rue A. Calame, Place du Cirque, Pictet de Rochemont, Chantepoulet): durant la seconde prolongation de 60 jours, les plans de marquage seront transmis à la Ville de Genève;
- Mesures nécessitant la publication d'un arrêté en cas de suppression de places de stationnement (rue Hodler), de tronçon avec vitesse modifiée (Tranchées) ou de signalisation prescriptive (Voie centrale): durant la seconde prolongation de 60 jours, les enquêtes publiques nécessaires seront publiées.

Cette stratégie va dans le sens de l'application de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), largement approuvée par le peuple en 2016, qui prévoit l'organisation de la mobilité autour de 6 principes définissant des priorités d'accessibilité en fonction du mode de transports et impose, in fine, une priorité pour la mobilité douce et les transports publics dans le centre-ville.

Cet objectif répond également à la Résolution 921, adoptée le 5 juin dernier par une très large majorité du Grand Conseil (63 oui contre 27 non et 3 abstentions), qui demande que ces aménagements provisoires soient étendus et améliorés.

A noter à ce propos qu'en ce qui concerne les aménagements provisoires en faveur des piétons, ceux-ci ayant été mis en place près d'un mois après ceux dédiés aux vélos, ils feront l'objet d'un renouvellement en temps voulu.

Prise en compte des intérêts économiques et écologiques

Dans tout le dispositif provisoire mis en place, les intérêts des entreprises et des transporteurs professionnels sont soigneusement pris en compte, qu'il s'agisse de la préservation des accès et des places de livraison ou de la fluidité du trafic. Comme indiqué ci-dessus, les aménagements cyclables visent à éviter un engorgement généralisé du trafic qui serait nuisible à toute l'économie, en offrant d'une part des alternatives sécurisées et rapides pour que les usagers individuels de la route qui le peuvent privilégient l'utilisation de la marche ou du vélo pour effectuer leur déplacement au lieu de la voiture et d'autre part en permettant d'éviter l'augmentation de la pollution atmosphérique et sonore induite par la reprise du trafic automobile.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures, par l'intermédiaire de M. Roland Godel, porte-parole, T. 078 802 90 07.*
- *Mme Frédérique Perler, conseillère administrative chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, par l'intermédiaire de Mme Anaïs Balabazan, déléguée à l'information et à la communication, T. 022 418 20 53.*